

Discours de la section du Bonnet Rouge (Paris) qui proteste de son civisme, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la section du Bonnet Rouge (Paris) qui proteste de son civisme, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 659;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24689_t1_0659_0000_3

Fichier pdf généré le 21/07/2021

f

[s.d.](1).

Représentans

Graces immortelles vous soyent rendues; votre énergie et votre sagesse ordinaires viennent de triompher de la plus affreuse des conspirations; vous venez de délivrer le monde du tiran le plus hideux, qui, sous le masque d'un brûlant patriotisme et de l'hipocrisie la plus accomplie, vouloit, avec ses complices, substituer au gouvernement le plus juste et le plus sage, celui des Cronwel et des Caligula; et l'établir en trempant leurs mains parricides dans le sang de la représentation Nationale.

qu'ils sont coupables, les monstres parricides qui ont choisi, pour redonner des fers à leur Patrie, le moment où vos sublimes travaux se couronnoient par les succès les plus éclatans (*sic*); par les victoires les plus signalées, contre les ennemis, tant extérieurs qu'intérieurs.

ils ont voulu, les complices de ces mon[s]tres, sous prétexte d'un serment de sauver la patrie, induire en erreur les autorités constituées de la Section du Nord; le piège a été aussitôt connu, et ces mêmes autorités ont frémi d'horreur, dès qu'elles ont vu la trahison; fidèles à leurs devoirs, elles ont tenu ce serment; en prenant sur le champ les précautions les plus vigoureuses pour la conservation de la Convention nationale, pour prémunir leurs concitoyens contre la trahison de ces parricides, en les éclairant en assemblée générale qu'ils ont sur le champ fait convoquer, et dans laquelle ils ont développé tous les crimes des traîtres et les devoirs envers la patrie.

Nous venons, sages Législateurs, au nom de tous les citoyens de la Section et des Comités Révolutionnaire et Civil, féliciter la Convention Nationale sur l'énergie qu'elle a déployé pour la chute de ce nouveau tiran et de ses complices; nous venons jurer, au nom de tous les citoyens de cette Section, sans crainte d'être désavoué, nous venons jurer, dis-je, à la Convention Nationale, que nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour l'exécution de ses décrets, pour le maintien de la République une et indivisible et la destruction de tous les tyrans.

vive la République, vive la Convention

LAURENT (*présid. du C. revol.*), GUEBERT (*comm^{re} du C. Révol.*), CONSTANT (*comm^{re}*), DESORMEL (*présid. de l'ass^{ée} G^{ale}*), DUPONT (*comm^{re}*), OGER (*secrét. greffier*), GRURRAT (*comm^{re}*), f. MAUVAGE (*comm^{re}*), HEBERT (*comm^{re}*), LE COMTE (*du c. civil*), MOUCHE (*comm^{re}*), J. f. PERIAC (*Comm^{re} civil*), AUTIS (*comm^{re}*), BERTEAU (*comm^{re}*), M. HEBERT (*comm^{re}*), LE COINTRE (*comm^{re}*), GANDON (*comm^{re}*), VERRIER (*comm^{re}*).

g

[12 Therm. II](1).

Citoyens représentans

Un complot exécrable, dont les auteurs ont disparu comm'un éclair par votre fermeté, ont (*sic*) mis la liberté et la représentation nationale dans le plus grand danger.

La Section du Bonnet-rouge, constamment attachée au génie de la liberté, est volée une des premières à la défense de la représentation nationale. Ses autorités constituées, fidèles à leur poste, ont secondé son zèle. La patrie est sauvée encore une fois. Les scélérats qui voulaient nous forger des fers ne sont plus. La Convention nationale est purgée de ces monstres. Nous continuerons toujours de lui faire un rempart de notre corps, et nous vivrons et périrons pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

RAUBE (ou RAUSSE ?) (*présid.*),
BRISSONNET (*secrét.*).

h

[s.d.](2).

Représentans du Peuple.

vous voyez devant vous la Section de la Fontaine de Grenelle. Elle ne vient point vous redire ce qu'elle a fait pour la Patrie. nous avons fait notre devoir, comme vous avez fait le votre. au moment où des Catilina se révoltaient contre l'autorité nationale, où la liberté était menacée et la patrie en danger; au moment où, fermes et inébranlables à votre poste, vous faisiez le serment de périr ou de sauver la Patrie, nous, nous environnions cette enceinte; et nous jurions tous de périr jusqu'au dernier, plutôt que de souffrir que votre autorité fût méconnue et la Représentation nationale violée. Partout les mêmes sentimens, le même courage, la même union régnaient. ah! que les traîtres disparaissent, et que les tyrans tremblent! Lorsque le Peuple tout entier a un sentiment si profond de sa liberté, de sa puissance et de sa dignité; Lorsque les Représentans ont montré un tel courage et un si grand caractère, la Patrie est sauvée et la liberté ne peut pas périr.

nous venons épancher dans votre sein ces sentimens délicieux qui doivent animer tous les hommes de bien et toutes les âmes libres et généreuses, en réfléchissant que, dans une crise aussi terrible, le sang pur n'a pas coulé, et que la patrie n'a pas à pleurer la perte d'aucun homme vertueux.

mais, Citoyens Représentans, que le Peuple français tout entier jure avec vous d'achever un aussi bel ouvrage; que ce courage, que ces sentimens, et surtout cette union sacrée qui a fait notre force ne

(1) C 314, pl. 1258, p. 21. Mention dans *F.S.P.*, n° 391; *M.U.*, XLII, 219; *J. Sablier*, n° 1470; *J. Paris*, n° 577.

(2) C 314, pl. 1258, p. 22. Mention dans *F.S.P.*, n° 391; *M.U.*, XLII, 219; *J. Sablier*, n° 1470; *J. Paris*, n° 577.

(1) C 314, pl. 1258, p. 19. Mention in *J. Sablier*, n° 1470; *Mess. Soir*, n° 710; *C. univ.*, n° 942.